



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 24 AVRIL 2023

~~Monsieur Christian Badot, Monsieur Philippe Mattart, Madame Christine Bodart, Madame Martine Dieudonne-Olivier, Monsieur Hugues Doumont, Madame Nathalie Elsen, None Natacha François, Monsieur Kévin Goosens, Madame Florence Halleux, Madame Caroline Lomba, Monsieur Damien Louis, Madame Cassandra Luongo, Monsieur Christian Mattart, Madame Marie-Christine Manguit, Monsieur Philippe Rasquin, Monsieur Eddy Sartori, Madame Marie-Luce Seressia, Monsieur Etienne Sermon, Madame Rose Simon-Castellan, Monsieur Jawad Tafrata, Madame Françoise Tarpataki, Madame Gwendoline Williquet, Conseillers;~~  
Monsieur Benjamin Costantini, Monsieur Vincent Sampaoli, Monsieur Guy Havelange, Madame Françoise Leonard, Madame Elisabeth Malisoux, Échevins;  
Madame Sandrine Cruspin, Présidente du CPAS;  
Monsieur Claude Eerdekens, Bourgmestre;  
Monsieur Ronald Gossiaux, Directeur général  
Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

---

**7.2. OBJET :                   ANDENNE - Rue Sous-Stud - Acquisition par la Ville d'ANDENNE d'un terrain - Affaire BASTIN**

**Le Conseil communal,**

**VU** le Code de la démocratie locale, spécialement ses articles L1124-40 § 1er, 3° et L1222-1. ;

**VU** le Code civil, spécialement ses articles 1583, 1610 et 1611 ;

**CONSIDERANT** que la Ville d'ANDENNE est propriétaire, à concurrence de la moitié en usufruit et de la moitié en pleine propriété d'une parcelle en nature de pâture sis rue Sous Stud, à ANDENNE, et cadastrée sous-section G, numéro 351B, d'une contenance de 62 ares 60 centiares, pour l'avoir acquise de Monsieur Guy BASTIN aux termes d'un acte reçu le 23 décembre 2020 par Maître Etienne MICHAUX, Notaire à ANDENNE ;

**ATTENDU** que le solde de cette parcelle appartient à Madame Isabelle BASTIN, pour un quart en nue-propiété, et par Mesdames Adélaïde et Eléonore BONNARENS, chacune pour un-huitième "en nue-propiété" ;

**CONSIDERANT** que Madame Isabelle BASTIN est d'accord de vendre à la Ville d'ANDENNE la part indivise dont elle dispose dans cette parcelle, soit un-quart en nue-propiété, pour le prix de 33.781,23 euros, ce prix comprenant toutes les indemnités quelconques pouvant revenir à l'intéressée, ainsi que le prorata de précompte immobilier afférent au restant de l'année 2023 ;

**VU** le projet d'acte de vente établi par Madame Céline ANTOINE, Commissaire au Comité d'Acquisition d'Immeubles de NAMUR ;

**VU** l'avis de légalité émis par Madame la Directrice financière ;

Par ces motifs ;

**Après en avoir délibéré ;**

**DECIDE : A L'UNANIMITE :**

**Article 1er :**

La Ville d'ANDENNE acquerra de Madame Isabelle BASTIN, de (5352) OHEY, rue Clair-Chêne, numéro 137/B, de gré à gré et pour le prix principal de **TRENTE-TROIS MILLE SEPT CENT ONZE EUROS ET VINGT-TROIS CENTIMES D'EURO** (33.711,23 €), la quote-part de cette dernière dans une parcelle en nature de pâture sise rue Sous Stud, à ANDENNE, et cadastrée sous-section G, numéro 351/B, d'une contenance de 62 ares 60 centiares.

**Article 2:**

Le projet d'acte établi le 5 avril 2023 par Madame Céline ANTOINE, Commissaire au Comité d'Acquisition d'Immeubles de NAMUR est approuvé.

**Article 3 :**

Les crédits pour faire face à cette dépense sont inscrits au budget extraordinaire de 2023.

**Article 4:**

Madame Céline ANTOINE, préqualifiée, est chargée de représenter la Ville d'ANDENNE à la signature de l'acte.

**Article 5:**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise au SPW - Finances - Département des Comités d'acquisition, pour suite voulue.

**Article 6:**

Une expédition conforme de la présente délibération sera en outre transmise :

- à Madame la Directrice financière ;
- à la Direction juridique et territoriale.

**Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.**

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,**

**Le Président,**

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Le Directeur général,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS

